



information
CORONAVIRUS
COVID-19

Cher(e) concitoyen(e)s,

Après deux longs mois de confinement, difficiles mais nécessaires, un déconfinement progressif a été mis en place depuis le 11 Mai 2020. Toujours dans un cadre de clarté absolue je souhaite vous tenir informés des principaux points d'évolution sur notre commune.

Depuis le lundi 11 Mai la mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 10h à 12h **sur RDV**. Les services sont joignables par téléphone au **04 66 81 10 66** de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et par mail à mairie.montpezat@wanadoo.fr

Les aires de sport sont à nouveau autorisées sous conditions de respect des gestes barrières et distances de sécurité. La médiathèque reprendra ses activités à partir du **3 Juin** aux horaires habituels quand les conditions de sécurité sanitaires seront réunies.

Les employés techniques ont repris leurs activités normales sur le terrain et nos aînés isolés sont toujours suivis le CCAS et par les infirmiers libéraux auprès desquels je suis en contact permanent.

Toutes les manifestations publiques sont interdites sur la commune jusqu'au 1^{er} Septembre.

Concernant les services communautaires CCPS, la collecte des déchets se déroule normalement et les déchetteries sont ouvertes du Lundi au Samedi aux horaires habituels.

Il est demandé aux usagers, afin de garantir les mesures de sécurité sanitaires qui s'imposent, de venir à la déchetterie :

- équipés d'un masque et de leurs propres outils de déchargement
- de respecter les consignes des gardiens

Les crèches sont ouvertes normalement depuis le 11 Mai.

La rentrée scolaire est reportée au 18 Mai. Les écoles sont disponibles pour les personnels soignants et de sécurité à Calvisson et Aspères.

CONTACTS : Communauté de communes - 04.66.77.70.39 - infos@ccpaysdesommieres.fr

Les masques alternatifs (en tissu, lavables et réutilisables) seront distribués gratuitement dès réception en Mai.

Pour sauver des vies, restez vigilants !

A bientôt.

Jean-Michel ANDRIUZZI
Maire de Montpezat

information
STRATÉGIE DE
DÉCONFINEMENT

INFORMATION Inscription scolaire 2020 / 2021 :

Les parents qui souhaitent déposer le dossier de demande d'inscription scolaire peuvent le faire de 10h à 12h du Lundi au Vendredi sur RDV ou dans la boîte aux lettres Mairie ou par mail à : mairie.montpezat@wanadoo.fr *Info au 04 66 81 10 66 horaires Mairie*

INFORMATION URBANISME

Si vous devez déposer une demande de Certificat d'Urbanisme, de Déclaration Préalable, Permis de construire ou Permis d'aménager. Un Accusé de réception sera fourni mais il faut noter que: [les délais ont été modifiés par l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020.](#)

STRATEGIE DE DECONFINEMENT

Grands axes du plan de déconfinement à compter du 11 mai 2020.

Le plan est progressif et sera adapté en fonction de l'évolution de l'épidémie. Le principe est national mais des aménagements peuvent être opérés au niveau territorial, sur l'impulsion des préfets et des maires.

La réussite du plan de déconfinement progressif dépendra de l'engagement responsable de chacun.

Le déconfinement sera dépendant de tous les indicateurs qui mesurent, département par département, l'évolution de l'épidémie.

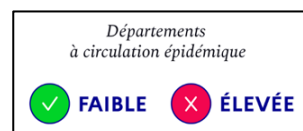
Si la situation sanitaire au 11 mai le permet, alors commencera une seconde phase qui s'étendra jusqu'au 2 juin. Elle permettra de contrôler si les mesures mises en œuvre permettent de contenir l'épidémie.

Si la situation est sous contrôle, alors de nouvelles mesures seront prises pour la phase suivante du 2 juin jusqu'à l'été.

Le déconfinement prendra une forme plus stricte dans les départements qui sont dans une ou plusieurs de ces situations.

- le taux de nouveaux cas dans la population sur une période de 7 jours reste élevé ;
- les capacités hospitalières en réanimation restent saturées ;
- le système local de tests et de détection des cas contacts n'est pas suffisamment prêt.

Les résultats hebdomadaires de ces 3 mesures permettront d'indiquer si les départements sont en catégorie rouge (circulation élevée du virus) ou verte (circulation limitée du virus).



Chaque soir, le Directeur général de la Santé présentera une carte avec ces indicateurs, département par département. Cette carte guidera chaque département dans sa stratégie de déconfinement.

Plus d'infos au bout du lien : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/strategie-de-deconfinement>

L'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 10 juillet.

Sa prolongation permet de donner un cadre légal aux mesures prises pour lutter contre la propagation de l'épidémie, et notamment celles liées au confinement.

L'état d'urgence permet d'encadrer le texte des décisions qui continuent à restreindre certaines libertés publiques, comme celles de circulation par exemple.